

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux
Proposition d'aide pour la rénovation du gymnase
intercommunal et pour l'aménagement d'un terrain
de football en gazon synthétique et la construction
d'un bâtiment vestiaires à DRUSENHEIM**

Rapport n° CP/2019/249

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Le projet vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens de Drusenheim et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public". Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs et à la commune de Drusenheim des contributions financières pour la rénovation du gymnase intercommunal, pour l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et pour la construction d'un bâtiment vestiaires à Drusenheim.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Drusenheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 23 janvier 2018.

Le Département n'a pas demandé aux Syndicats intercommunaux d'approuver les Contrats départementaux. Cela ne remet cependant pas en cause leur légitimité à solliciter une aide au titre du Fonds de Développement et d'attractivité des Contrats départementaux.

Le projet concerne à la fois des équipements sportifs intercommunaux et communaux qui vont renforcer l'offre sportive à destination des collégiens et des associations.

1) Description des projets

1.1) Le Syndicat intercommunal du collège de Drusenheim est propriétaire du gymnase intercommunal situé à proximité immédiate du collège. Ce gymnase, construit en 1972, a été régulièrement entretenu.

Cependant, pour garantir sa pérennité, des travaux plus importants d'isolation thermique et phonique s'avèrent nécessaires. Le Syndicat intercommunal profitera également de ce chantier pour engager des travaux de rénovation des vestiaires.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 324 000 € HT :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Menuiseries extérieures	231 900 €	Syndicat du collège	161 800 €
Adaptation couverture	27 500 €	Département du Bas-Rhin	97 200 €
Isolation thermique	48 100 €	FSIPL	65 000 €
Peintures intérieures	16 500 €		
TOTAL	324 000 €	TOTAL	324 000 €

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention de 97 200 € soit 30 % d'une dépense éligible prévisionnelle de 324 000 € HT au Syndicat intercommunal du collège de Drusenheim pour ce projet, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité

1.2) La commune de Drusenheim a décidé de réaménager les installations de football situées à 700 m au sud du collège.

Il s'agit de transformer l'un des deux terrains en herbe, en gazon synthétique et de mettre les deux terrains dans le même axe, Nord-Ouest / Sud-Ouest.

Le coût de ce projet s'élève à 707 600 € HT :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Terrassement	313 206 €	Commune de Drusenheim	489 800 €
Pose gazon synthétique	300 000 €	Fédération Française de Football	5 000 €
Eclairage sportif	79 514 €	Département du Bas-Rhin	212 280 €
Maîtrise d'œuvre	14 882 €		
TOTAL	707 600 €	TOTAL	707 600 €

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention de 212 280 € soit 30 % d'une dépense éligible prévisionnelle de 707 600 € HT à la commune de Drusenheim pour ce projet, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité

Cet aménagement permettra de construire, entre les deux terrains, un bâtiment vestiaires – douches et club-house de 750 m² qui comprendra 6 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, un bureau, une infirmerie et un local de rangement.

Un préau couvert offrant une vue sur les deux terrains fera le lien avec la partie club-house comprenant un espace de convivialité et des sanitaires.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 680 500 € HT :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Travaux	667 000 €	Commune de Drusenheim	476 350 €
Maîtrise d'œuvre	13 500 €	Département du Bas-Rhin	204 150 €
TOTAL	680 500 €	TOTAL	680 500 €

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention de 204 150 € soit 30 % d'une dépense éligible prévisionnelle de 680 500 € HT à la commune de Drusenheim pour ce projet, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité

2) Les engagements réciproques des différents partenaires

2.1) Le Syndicat du collège s'engage à :

- réaliser l'ensemble des travaux de rénovation du gymnase intercommunal décrits ci-dessus (cf. article 1.1) ;
- garantir au collège du Rhin de Drusenheim l'accès gratuit au gymnase intercommunal pendant 8 ans et aux tarifs départementaux en vigueur les 7 années suivantes;
- mettre à disposition des créneaux qui répondent aux besoins identifiés par le collège du Rhin pour l'enseignement de l'EPS et pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS).

2.2) La Commune de Drusenheim s'engage à :

- réaliser les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique et la construction des nouveaux vestiaires décrits ci-dessus (cf. article 1.2) ;
- mettre gratuitement à disposition du collège du Rhin, les installations de football (terrain synthétique, vestiaires...) pendant 15 ans pour l'enseignement de l'EPS, les activités UNSS et des événements exceptionnels (cross...) ;
- faciliter l'accès au terrain synthétique à des associations non affiliées à la FFF ou à des groupes organisés, des entreprises, afin d'encourager la pratique du sport loisir, du sport santé et du sport en entreprise ;
- mettre gratuitement à disposition du collège du Rhin pendant 15 ans les espaces sportifs du Gabion pour l'enseignement de l'EPS et les activités UNSS, dans la limite des créneaux disponibles, les écoles et les associations étant prioritaires ;

Les créneaux ainsi mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'EPS et pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) ;

- réaliser les travaux de sécurisation des accès piétons et cyclables à la piscine, au collège et au stade de football ;
- mettre en œuvre les conclusions retenues lors de la réunion de concertation du 4 décembre 2018 entre la municipalité et l'équipe EPS du collège :

- programmer la répartition des créneaux écoles / collège au Gabion dès le mois de juin ;
 - tendre vers une harmonisation des cycles EPS entre écoles et collège ;
 - prévoir, dès la rentrée scolaire, des solutions de remplacement quand le Gabion est utilisé pour des animations festives ou culturelles ;
 - installer 3 terrains de volley dans la salle multisports du Gabion au plus tard pour la rentrée 2019/2020 ;
 - acquérir un tableau mobile pour la salle multisports du Gabion au plus tard pour la rentrée 2019/2020.
- mettre gratuitement à disposition du Département, le cas échéant, et une fois par an au maximum, le Gabion, pour l'organisation d'une manifestation ou d'un événementiel.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	78 534 608,00 €	513 630,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe du soutien du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens de Drusenheim s'appuyant sur la rénovation du gymnase intercommunal, sur l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et sur la construction d'un bâtiment vestiaires à Drusenheim ;*
- *de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs et la commune de Drusenheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;*
- *d'attribuer une subvention d'investissement de 97 200 € au Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

- *d'attribuer une subvention d'investissement de 416 430 € à la commune de Drusenheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la commune de Drusenheim et Environs, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs situés à Drusenheim à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs, la commune de Drusenheim et l'établissement public local d'enseignement du collège du Rhin de Drusenheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY